

1 – Éléments à fournir pour l'assainissement collectif

Agglomération du Bourg de Passins :

Zone ouverte à l'urbanisation	Dénomination de la zone et type de zone	Nombre maximal d'équivalent-habitants existants	Nombre cumulé d'équivalent-habitants prévus à court terme (3 ans)	Nombre cumulé d'équivalent-habitants prévus à moyen terme (6 ans)	Nombre cumulé d'équivalent-habitants prévus à long terme (10 ans)
1AUa	Le Village Zone à vocation d'habitat	+0	+0	+15	+30
1AUe	Grand Raie Zone à vocation d'activités économiques	+0	+40	+0	+0
Totaux		+0	+40	+15	+30

Agglomération de Chassin :

Pas de zone ouverte à l'urbanisation

Agglomération de Crevières :

Pas de zone ouverte à l'urbanisation

2 – Données relatives de l'agglomération d'assainissement du Bourg de Passins

2.1 - Station d'épuration - Renseignements généraux

Renseignements à fournir	
1/	Station d'épuration Station d'épuration du Bourg de Passins Maître d'ouvrage : Syndicat de la Plaine de Faverges
2/	Historique de la station d'épuration Station mise en service en 1982
3/	Régime administratif Loi sur l'Eau Ouvrage soumis à déclaration Date et numéro de l'acte administratif : 01/09/1982 - 060938297001
4/	Type et traitement en place et projet Lagunage naturel (3 bassins)
5/	Capacité actuelle de traitement 400 EH 24 kg de DBO ₅ /jour 60 m ³ /j
6/	Cas d'une station intercommunale Sans objet

2.2 - Fonctionnement de la station

Renseignements à fournir	
1/	Conformité réglementaire de la station Station non conforme en performance et en équipement en 2015
2/	Dysfonctionnements éventuels observés Surcharge hydraulique
3/	Charge actuelle de la station Campagne de mesure de 2016 : 195 m ³ /j Bila d'autosurveillance 2014 : 4.5 kg/j DBO ₅
4/	Marge en traitement de pollution à la station Aucune marge (capacité nominale hydraulique dépassée)

2.3 – Données relatives aux réseaux

Renseignements à fournir		
1/	Equipement et fonctionnement des réseaux	Maître d'ouvrage : Syndicat de la Plaine de Faverges Equipements d'autosurveillance : aucun
2/	Réalisation de l'étude diagnostique	Oui, en 2012-2013
3/	Type de réseau	En 2012-2013 : Unitaire : 73 % - 7 600 ml Séparatif : 27 % - 2 800 ml De nombreuses mises en séparatif ont eu lieu depuis (réalisation du programme de travaux préconisé)
4/	Bassin d'orage	Sans objet
5/	Déversoir d'orage	1 déversoir d'orage (RD 517), soumis à déclaration (charge polluante de temps sec \approx 350 EH), non équipé
6/	Poste de relèvement	2 postes de refoulement (Lantey et stade)
7/	Evaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station	Campagne de mesure 2016 : 70 % d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration soit 137 m ³ /j
8/	Conclusions de l'étude diagnostique et suite donnée par le maître d'ouvrage	<p>Un programme de travaux a été proposé en 2012-2013 dans le cadre de l'étude diagnostique. Ainsi 11 actions spécifiques au système d'assainissement du Bourg de Passins ont été définies, réparties en 5 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des eaux claires parasites permanentes, - Réduction des eaux claires parasites météoriques, - Amélioration du traitement, - Réduction des rejets directs au milieu naturel - Amélioration de l'exploitation <p>5 actions du programme de travaux ont depuis été réalisées, 4 sont en cours de réalisation, 2 sont prévues à terme.</p> <p>Le raccordement du système d'assainissement du bourg de Passins est prévu à terme sur le système d'assainissement Nature'Net via Morestel. Les charges hydrauliques et polluantes correspondantes ont été prises en compte dans le dossier Loi sur l'Eau déposé en janvier 2017.</p>

3 – Données relatives de l'agglomération d'assainissement de Chassin

3.1 - Station d'épuration - Renseignements généraux

Renseignements à fournir	
1/ Station d'épuration	Station d'épuration de Chassin Maître d'ouvrage : Syndicat de la Plaine de Faverges
2/ Historique de la station d'épuration	Station mise en service en 1992
3/ Régime administratif Loi sur l'Eau	Ouvrage soumis à déclaration Date et numéro de l'acte administratif : 01/06/1992 - 060938297003
4/ Type et traitement en place et projet	Lagunage naturel (3 bassins)
5/ Capacité actuelle de traitement	200 EH 12 kg de DBO ₅ /jour 30 m ³ /j
6/ Cas d'une station intercommunale	Sans objet

3.2 - Fonctionnement de la station

Renseignements à fournir	
1/ Conformité réglementaire de la station	Station conforme en équipement mais non conforme en performance en 2015
2/ Dysfonctionnements éventuels observés	Absence de dégrilleur en entrée
3/ Charge actuelle de la station	Bila d'autosurveillance 2014 : 2.8 kg/j DBO ₅ 17.5 m ³ /j
4/ Marge en traitement de pollution à la station	Capacité résiduelle hydraulique : 40 % Capacité résiduelle organique : 75 %

3.3 – Données relatives aux réseaux

Renseignements à fournir		
1/	Équipement et fonctionnement des réseaux	Maître d'ouvrage : Syndicat de la Plaine de Faverges Équipements d'autosurveillance : aucun
2/	Réalisation de l'étude diagnostique	Non
3/	Type de réseau	Séparatif : 100 % - 1 400 ml
4/	Bassin d'orage	Sans objet
5/	Déversoir d'orage	Sans objet
6/	Poste de relèvement	Sans objet
7/	Évaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station	Non connue
8/	Conclusions de l'étude diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage	Pas d'étude diagnostique réalisée Projets : Prise en compte des anomalies constatées en 2009 lors d'une inspection télévisée du réseau.

4 – Données relatives de l'agglomération d'assainissement de Crevières

4.1 - Station d'épuration - Renseignements généraux

Renseignements à fournir	
1/	Station d'épuration Station d'épuration de Crevières Maître d'ouvrage : Syndicat de la Plaine de Faverges
2/	Historique de la station d'épuration Station mise en service en 1989
3/	Régime administratif Loi sur l'Eau Ouvrage soumis à déclaration Date et numéro de l'acte administratif :001/06/89 - 060938297002
4/	Type et traitement en place et projet Lagunage naturel (3 bassins)
5/	Capacité actuelle de traitement 300 EH 18 kg de DBO ₅ /jour 45 m ³ /j
6/	Cas d'une station intercommunale Sans objet

4.2 - Fonctionnement de la station

Renseignements à fournir	
1/	Conformité réglementaire de la station Station non conforme en performance et en équipement en 2015
2/	Dysfonctionnements éventuels observés Bassins de lagunage n°2 et 3 non étanche Absence de dégrillage Légère surcharge hydraulique
3/	Charge actuelle de la station Campagne de mesure de 2016 : 66 m ³ /j Bila d'autosurveillance 2014 : 3 kg/j DBO ₅
4/	Marge en traitement de pollution à la station Aucune marge

4.3 – Données relatives aux réseaux

Renseignements à fournir	
1/	<p>Équipement et fonctionnement des réseaux</p> <p>Maître d'ouvrage : Syndicat de la Plaine de Faverges</p> <p>Équipements d'autosurveillance : aucun</p>
2/	<p>Réalisation de l'étude diagnostique</p> <p>Oui, en 2012-2013</p>
3/	<p>Type de réseau</p> <p>Unitaire : 100 % - 4 000 ml</p>
4/	<p>Bassin d'orage</p> <p>Sans objet</p>
5/	<p>Déversoir d'orage</p> <p>Sans objet</p>
6/	<p>Poste de relèvement</p> <p>Sans objet</p>
7/	<p>Évaluation de la part des eaux claires parasites dans l'effluent en entrée de station</p> <p>Campagne de mesure 2016 : 50 % d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration soit 33 m³/j</p>
8/	<p>Conclusions de l'étude diagnostic et suite donnée par le maître d'ouvrage</p> <p>Un programme de travaux a été proposé en 2012-2013 dans le cadre de l'étude diagnostique. Ainsi 10 actions spécifiques au système d'assainissement de Crevières ont été définies, réparties en 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des eaux claires parasites permanentes, - Réduction des eaux claires parasites météoriques, - Amélioration du traitement, - Amélioration de l'exploitation <p>2 actions du programme de travaux sont en cours de réalisation, les autres sont prévues à court ou moyen terme.</p> <p>Le raccordement du système d'assainissement de Crevières est prévu à terme sur le système d'assainissement de Fouillouse, sur la commune de Creys-Mépieu.</p>

5 – Éléments à fournir pour l'assainissement non collectif

Cf. zonage d'assainissement

6 – Éléments à fournir pour l'assainissement des eaux pluviales

6.1 - Renseignements généraux

Renseignements à fournir		
1/	Collectivité compétente en matière de gestion des eaux pluviales	Commune nouvelle d'Arandon-Passins
2/	Régime administratif Loi sur l'Eau	Point de rejet : Pas de régularisation réalisée Ouvrages de rétention : 0
3/	Type de gestion des eaux pluviales	Infiltration ou rejet en milieu superficiel selon les prescriptions du zonage pluvial
4/	Capacité actuelle des collecteurs des eaux pluviales	Non connue

6.2 – Bassins versants

Absence de schéma directeur des eaux pluviales.